

Accueil d'une délégation de Neuchâtel

M. LE MAIRE : Nous accueillons ce soir Mme la Présidente du Conseil Communal de Neuchâtel. Aussi je crois qu'il serait bien, vis-à-vis de nos amis suisses, de faire comme les autres fois, preuve de discipline. Ce soir en effet je vous sens un peu indisciplinés, peut-être est-ce la chaleur ? Je vais d'ailleurs dire à nos amis suisses que ce soir, vu la température et l'absence de clim -parce que nous sommes dans le développement durable jusqu'au bout- ils sont autorisés à faire comme le Maire, à retirer leurs vestes, ça sera beaucoup plus confortable.

Madame la Présidente et Chère Françoise, Messieurs les représentants de Neuchâtel et chers collègues, avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je voudrais au nom de tous les membres du Conseil Municipal et de tous les Bisontins, vous souhaiter, chers amis neuchâtelois, une très cordiale bienvenue ici à Besançon. Vous savez que nous allons dans quelques jours célébrer le 30^{ème} anniversaire de notre jumelage avec la cité voisine et amie Neuchâtel, avec notre ville soeur de Neuchâtel. 30 années déjà, le temps passe vite, mais 30 années au cours desquelles, au travers de rencontres, d'échanges, de manifestations diverses, nous avons appris à mieux nous connaître et aussi à mieux travailler ensemble.

Je voudrais tout d'abord vous présenter les membres qui composent la délégation. Elle est donc conduite par mon homologue neuchâtelois, Françoise JEANNERET qui est la Présidente du Conseil Communal, l'exécutif donc (applaudissements). Elle est accompagnée d'Antoine GRANDJEAN qui est conseiller communal et qui sera certainement appelé à la présidence de la ville en juin prochain, de Christian BOSS qui est le Président du Conseil Général, sachant qu'en Suisse le Conseil Général c'est le législatif, de deux personnalités qui nous sont familières ici à Besançon parce que nous les voyons très très souvent ; il s'agit en l'occurrence de Rémi VOIROL et de Sylvio CASTIONI qui sont respectivement Chancelier et Vice-Chancelier de la ville de Neuchâtel et de Corinne STEHLIN qui est la représentante du tourisme neuchâtelois. Et nous avons également le plaisir d'accueillir M. Jean-Pierre DUVOISIN qui est le président central de la fameuse fête des vendanges de Neuchâtel, manifestation connue depuis fort longtemps, appréciée par beaucoup de Bisontines et de Bisontins et dont Besançon, notre ville, sera l'invitée d'honneur en septembre prochain. J'invite d'ores et déjà les Bisontins à aller nombreux, peut-être encore plus que les autres années à cette magnifique fête. Un dossier a été préparé par nos amis de Neuchâtel et a été déposé sur les tables et je voudrais vous en remercier.

Dans un instant je vais céder la parole à Mme Françoise JEANNERET qui, à l'aide d'un DVD et d'un power-point, va nous faire une présentation de sa ville, de ses institutions et développer quelques points. Vous pouvez remarquer d'ailleurs que nous avons investi dans cette salle qui va encore rester quelques années en l'état, dans des nouveaux projecteurs afin que ça soit beaucoup plus performant pour présenter votre ville. Cette présentation va durer environ 15 mn et Françoise JEANNERET pourra ensuite répondre à vos questions.

Je vous indique qu'à l'invitation de Mme la Présidente, le lundi 26 septembre prochain, une démarche analogue à celle-ci sera conduite et nous irons donc en délégation devant le Conseil Communal de Neuchâtel. Je crois que c'est important car que ce soit à Besançon ou à Neuchâtel, à Neuchâtel ou à Besançon, nous avons, je crois depuis fort longtemps compris que nos deux cités qui sont à proximité d'espaces frontaliers ne se situent plus aux marges de leurs états respectifs mais au contraire vraiment au coeur d'un territoire et qu'être au coeur de ce territoire, cela nous engage bien sûr à une coopération renforcée. La rencontre de ce soir, qui est une rencontre bien sûr symbolique, peut être porteuse, je pense, de nouvelles énergies pour stimuler encore le développement de chaque côté de la frontière et dans cette période économiquement difficile, je crois que nous avons intérêt, les uns et les autres à nous soutenir et à renforcer encore nos collaborations dans l'ensemble des domaines, économique, culturel et bien sûr aussi universitaire. Notre région transjurassienne bénéficie en effet d'un bon terreau, d'un excellent terreau même de base, qui par le passé a notamment permis l'implantation d'une industrie micromécanique et microtechnique performante. Tout cela est bien sûr l'héritage de l'horlogerie mais nous devons aujourd'hui l'enrichir par des rapports de l'intérieur et de l'extérieur et cet effort passe par un renforcement de nos collaborations.

A cet égard, je voudrais redire à Mme la Présidente que la candidature portée par Besançon pour un pôle de compétitivité des microtechniques associe déjà très étroitement des organismes neuchâtelois et bisontins, citons les deux technopoles NEODE à Neuchâtel et TEMIS à Besançon, qui collaborent sur recherche et développement et soutien aux entreprises innovantes, les deux Chambres de Commerce travaillent aussi ensemble, nos universités et aussi le réseau transfrontalier CLUSE...

Récemment, j'ai déposé au nom de notre association, un dossier à la DATAR pour mettre en place un réseau métropolitain sur l'espace Rhin-Rhône qui ira de Dijon à Mulhouse en passant par Besançon, Belfort et Montbéliard et le siège de cette association est donc à Besançon et j'engage à nouveau nos amis de Neuchâtel ainsi que nos amis du canton à nous rejoindre au sein de ce réseau appelé à développer des fonctions stratégiques pour notre territoire au sein d'une Europe qui, je l'espère, va continuer à s'élargir. C'était d'ailleurs une demande et un souhait de la DATAR, la Direction de l'Aménagement du Territoire, que nous puissions aussi engager et renforcer encore plus la coopération avec nos amis suisses, ce sur quoi nous sommes tous d'accord.

Merci très sincèrement, chers amis, de votre venue ici à Besançon, même le soleil est de la partie mais ce temps est habituel à Besançon comme à Neuchâtel d'ailleurs. Transmettez toutes nos amitiés aux Neuchâteloises et Neuchâtelois, continuons à tous travailler et à bien travailler ensemble. Je vous remercie (applaudissements).

Mme Françoise JEANNERET : Monsieur le Maire, Cher Jean-Louis, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, en premier lieu je voudrais vous transmettre les amitiés du Conseil Communal de Neuchâtel et vous dire combien il est honoré que vous me permettiez de m'exprimer devant votre parlement ce soir alors que l'ordre du jour de votre séance est bien chargé. Vous avez un film qui est projeté derrière vous, mon propos n'est pas forcément collé à ce film puisque c'est plutôt un clin d'oeil à certaines images de la ville que vous connaissez sans doute.

Quelques mots pour vous rappeler l'histoire également de ce 30^{ème} anniversaire du jumelage entre nos deux villes, ce n'était pas nous, c'était, comme vous le savez, MM. Jean MINJOZ alors maire de la Ville de Besançon et ancien Ministre et Jean-Claude DUVANEL, président de la ville de Neuchâtel, qui avaient signé le serment du jumelage à Besançon le 31 mai 1975 et à Neuchâtel le 27 septembre. Ils s'étaient alors engagés à encourager et favoriser les liens et les contacts entre les habitants de nos deux villes. Ce serment permettait de renforcer ces liens profonds qui ont existé par le passé entre Besançon et Neuchâtel puisque les deux villes ont, à différentes périodes de l'histoire, relevé d'une même autorité politique et religieuse et ceci depuis l'Antiquité. L'assise historique de ce jumelage était donc solide et durable. Ma présence ce soir en témoigne et les liens qui ont été développés durant ces trente dernières années démontrent que l'amitié est aujourd'hui réelle.

En quelques mots je vais vous présenter la ville de Neuchâtel, ses autorités ainsi que son économie. Je ne vais pas vous faire un cours de droit constitutionnel puisque nous savons que nos institutions sont fort différentes des institutions françaises, nous avons d'ailleurs du mal à comprendre les institutions françaises, on doit à chaque fois nous les ré-expliquer et je suppose qu'il en est de même pour les Français.

La situation : Neuchâtel est construite au pied du massif du Jura au bord du lac de Neuchâtel, du même nom que la ville. Il s'agit du plus grand lac situé entièrement sur le territoire suisse. La ville compte près de 32 000 habitants et de par sa tradition d'accueil et d'ouverture elle comprend actuellement environ 1/3 d'étrangers et peut être qualifiée de multi-culturelle. Elle est aussi la capitale du canton et abrite à ce titre le gouvernement cantonal dans le château situé au coeur du centre historique de la ville. Avec son agglomération, située sur le littoral neuchâtelois, composée d'une quinzaine de communes, ce que vous appellerez le Grand Neuchâtel compte près de 80 000 habitants.

Sur le plan suisse, la Suisse est composée de 26 états et c'est en fait une fédération d'état et de république qui disposent de toutes les compétences qui n'ont pas été déléguées à l'état fédéral. C'est peut-être là la grande distinction-différence avec la France qui est plus centralisatrice. La Suisse n'est pas un pays centralisé et les cantons s'emploient à conserver -je dirais jalousement- leur souveraineté dans de nombreux domaines. La Suisse ne fait pas partie de l'Union Européenne au regret, au grand regret même des Neuchâteloises et des Neuchâtelois qui s'étaient prononcés massivement en faveur de

l'espace économique européen lors du référendum de 1992. Pour cette raison, la Suisse s'est engagée dans un processus de rapprochement avec l'Europe par le biais d'accords bilatéraux et le peuple suisse se prononcera notamment le 5 juin prochain sur les accords de Schengen et de Dublin. Donc c'est par la voie bilatérale que nous nous rapprochons de l'Europe et nous espérons bien sûr qu'un jour nous pourrions adhérer pleinement et que ce jour ne sera pas trop lointain.

Je reviens maintenant à Neuchâtel et à ses autorités. L'exécutif de la ville est constitué de cinq membres professionnels élus par le peuple. En juin 2004, c'est-à-dire l'année passée, c'est la première fois que l'élection a eu lieu par le peuple au scrutin proportionnel. Le conseil communal est composé de trois représentants des partis de gauche, à savoir deux socialistes, parti auquel j'appartiens et un représentant des partis solidarité, popiste et des verts, et du côté de la droite, deux représentants des partis de droite, libéral et radical. La présidence du conseil communal est assumée successivement chaque année par l'un des membres du conseil communal et c'est là aussi une différence par rapport au système français où le maire est permanent. Chez nous le président change en fait chaque année parmi les 5 membres du conseil communal. Les conseillers communaux dirigent les services qui leur sont attribués, à savoir les finances, c'est mon cas en l'occurrence et le tourisme, l'urbanisme pour mes collègues, les forêts et domaine, les transports, les services industriels, la police, la police du feu, les travaux publics, les sports, les hôpitaux, les services sociaux, l'instruction publique et les affaires culturelles. Sur ce plan-là, les domaines de compétence sont assez proches entre la ville de Besançon et la ville de Neuchâtel et sur les différents domaines dans lesquels nous sommes actifs.

Maintenant, il y a le parlement qui est appelé conseil général chez nous, dont le président présent ce soir, est aussi élu au système proportionnel en même temps que l'exécutif, donc en juin de l'année passée et ceci pour 4 ans. Il comprend 41 membres et la majorité du conseil général, du législatif est également constituée des partis de gauche, comme à l'exécutif, des partis socialistes, solidarité, popiste et les verts. Et les partis de droite sont également représentés au législatif, les partis radical et libéral et un nouveau parti a émergé à Neuchâtel, il s'agit de l'UDC qui est très présent sur le plan suisse mais qui a fait son entrée l'année passée au parlement, c'est un parti qu'on peut qualifier je dirais de bien à droite, peut-être pas extrême-droite mais bien à droite. Le parlement a pour compétence d'adopter les budgets et les comptes, les crédits d'investissement sur la base de rapports que le conseil communal lui adresse ainsi que toute la réglementation communale. Le parlement désigne également les membres des commissions qui dépendent justement du législatif.

En matière d'économie, M. FOUSSERET vous l'a dit tout à l'heure, Neuchâtel est au centre d'une région horlogère au sein de l'Arc Jurassien. Si la ville abrite un nombre certainement disproportionné d'emplois par rapport à sa population, c'est bien en raison de son rôle de centre d'une région plus large et Neuchâtel, pour 32 000 habitants, compte 25 000 emplois. Le secteur tertiaire représente à lui seul 80 % des emplois et cela s'explique par la présence à Neuchâtel, comme capitale du canton, des administrations cantonales et communales mais aussi de la présence d'une administration fédérale puisqu'il y a une dizaine d'années il y avait une volonté politique au niveau national de décentraliser l'administration fédérale et pour cette raison nous avons pu accueillir à Neuchâtel l'Office Fédéral de la Statistique qui occupe environ 500 personnes. Cette présence d'un office fédéral est très importante pour notre ville car elle permet également de développer des relations intéressantes avec l'Université de Neuchâtel. Dans le secteur privé, notre région est comme Besançon, orientée sur la microtechnique. Ce sont des compétences issues de son savoir-faire horloger, grâce à la création d'une pépinière d'entreprises NEODE et d'un centre de recherches, le centre suisse d'électronique et de microtechnique, nous comptons beaucoup sur les jeunes entreprises qui verront le jour et qui ont déjà vu le jour d'ailleurs grâce à ce centre et je suis heureuse que NEODE développe également des relations avec votre pôle technologique que j'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter à Besançon. Donc nous avons depuis longtemps une volonté de diversifier le tissu industriel et nous avons une promotion économique active sur le plan cantonal qui fait du démarchage à l'étranger. Nous avons ainsi pu voir s'établir à Neuchâtel des entreprises renommées comme Baxter et Johnson & Johnson pour le domaine médical, comme Bulgary pour l'industrie de la montre et du luxe ou Autodex pour l'informatique. La plus grande industrie de Neuchâtel avec plus de 1 000 emplois c'est toujours la société Philip Morris qui produit des cigarettes à Neuchâtel pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique et qui développe également un centre de recherches à Neuchâtel unique au monde, donc les cigarettes du futur qui ne seront pas dangereuses pour la santé seront développées à Neuchâtel et c'est une course maintenant, vous le savez, dans le monde du tabac, pour développer ces nouvelles cigarettes. Neuchâtel et le canton peuvent accueillir de nombreuses

industries étrangères parce que nous sommes en Suisse toujours attractifs pour l'industrie, principalement en raison du niveau de formation qui est élevé, grâce aux lycées et à l'université qui sont dans notre région et aussi en raison de la stabilité politique, l'efficacité des services publics et la qualité de vie qui est élevée dans notre région. Je tiens à rappeler que nous avons, tout comme Besançon, de nombreux étudiants à Neuchâtel, que nos deux universités ont développé depuis un certain nombre d'années des liens étroits et que certainement des possibilités nouvelles vont encore apparaître dans ce domaine.

Sur le plan culturel nous sommes également le centre de la région, donc nous avons de nombreux événements dans nos théâtres, nos musées et en plein air également puisque nous aurons très prochainement, au début du mois de juin, un grand festival de musique qui se déroulera à Neuchâtel et au mois de septembre la Schubertiade qui est plutôt de la musique classique et qui est un événement important en Suisse sur le plan musical.

Sur le plan du tourisme, puisque nous avons notre responsable touristique qui nous accompagne, Neuchâtel est une petite riviera je dirais pour les régions plus au Nord et privées de lac et nous savons que la population de Besançon apprécie de venir au bord de notre lac. Les pistes, les possibilités de développement de relations sont encore importantes et je remercie M. FOUSSERET de nous proposer maintenant une nouvelle ouverture, plus grande encore, avec le projet que vous développez et sans doute notre région y sera très intéressée aussi.

Je vous remercie de m'avoir accueillie et écoutée ce soir et je vous souhaite d'excellents débats pour la suite de votre ordre du jour. Merci (applaudissements).

M. LE MAIRE : Je voudrais remercier très sincèrement Françoise JEANNERET, Mme la Présidente. Je crois que nous avons effectivement encore beaucoup de travail à faire ensemble car nous sommes très voisins bien sûr par le territoire mais aussi par notre culture et notre histoire. C'est aussi l'occasion pour moi ce soir de remercier le service des Relations Extérieures - Jumelages, Geneviève RANDOT-SOCIÉ, Dominique LEVREY qui, sous la direction de Jacqueline PANIER, font un très gros travail sur le jumelage avec Neuchâtel mais aussi pour l'ensemble des jumelages. Je remercie aussi d'ailleurs les membres de mon cabinet qui travaillent avec ce service. Donc merci à toutes celles et à tous ceux qui font que ces relations se passent bien et se développent et effectivement on espère que vous serez bientôt avec nous dans l'Europe mais je n'en dirai pas plus pour ne pas engager un long débat européen ici. Merci, ma Chère Françoise.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais tout simplement, au nom des groupes UMP - UDF partager votre plaisir et l'honneur d'accueillir les élus de Neuchâtel, la Présidente du Conseil Communal, le Président du Conseil Général, la Chancellerie. En ce qui concerne vos institutions, d'abord il y a une chose à dire, c'est que vos institutions sont celles qu'on vous a transmises à l'époque du Directoire. Dans l'histoire institutionnelle française, M. AUBERT de la Faculté de Neuchâtel vous dira ça mieux que moi, il y a eu une fois un président de la République collégial, c'était l'époque du Directoire, ça a duré 5 ans seulement. Et comme vous veniez de chasser la tradition institutionnelle prussienne de Neuchâtel, vous avez accueilli à bras ouverts les institutions du Directoire et c'est pourquoi vous avez depuis le conseil fédéral jusqu'au conseil communal en passant par le conseil d'état, des exécutifs qui sont collégiaux. Mais vous avez été plus respectueux que nous des grands penseurs institutionnels comme Montesquieu parce que vous, au moins, vous appliquez dans toute sa logique la séparation des pouvoirs qu'il avait voulu. Vous avez un exécutif qui est élu d'un côté et un délibératif qui est élu de l'autre. Ce qui fait un petit peu confusion chez nous mais ce n'est pas grave, c'est que l'exécutif émane directement du délibératif, voilà.

M. LE MAIRE : Ils sont beaucoup plus sages chez eux, Jean, beaucoup plus raisonnables que chez nous.

M. Jean ROSSELOT : Oui, peut-être. Je voulais vous dire le plaisir que nous avons, nous avons tous été associés à l'expo 2000-2001 et nous en retenons un grand souvenir. Mon émotion est grande de vous le dire aussi parce que j'ai les deux nationalités -par mon père et par ma mère- et ça m'autorise à dire que pendant...

M. LE MAIRE : C'est un scoop ça ! Peut-être allez-vous vous présenter aux élections là-bas ?

M. Jean ROSSELOT : Ma mère était d'Ajoie dans le canton du Jura, c'est-à-dire tout près d'Abbévillers à la frontière française. Je ne peux pas m'empêcher de rappeler que les deux populations des deux versants du massif du Jura pendant 10 siècles ont été intimement mêlées. Elles ont cultivé leur même patrie qui était le Jura et ses alentours. Ce ne sont que les guerres de religions, la révolution et les guerres du XIX^{ème} et du XX^{ème} qui ont créé un grand fossé culturel, une distance entre nos populations. Ça ne veut pas dire que le travail frontalier ne s'est pas développé. Ainsi aux 30 ans de coopération dont nous félicitons la municipalité ancienne et l'actuelle qui continue cette oeuvre, il faut ajouter 20 ans de coopération entre les deux régions, deux états, Etat-Région dont elles sont les capitales. Je suis bien placé pour le dire car j'ai été parmi les membres fondateurs de la communauté de travail du Jura il y a juste 20 ans qui faisait travailler ensemble la république et canton de Neuchâtel et la région de Franche-Comté et je me suis toujours dit et ce sera mon observation de conclusion, que nous avons fait des choses ensemble. Aujourd'hui la CTJ est devenue la conférence transjurassienne. Il y a un programme important qui remonte à 1994 et qui doit être perfectionné mais je pense qu'il y a une meilleure harmonisation, des efforts à rechercher entre les collectivités qui composent la région et l'état pour arriver à créer des synergies qui soient profitables à la ville de Neuchâtel, à l'état de Neuchâtel, à la Ville de Besançon et à la Région de Franche-Comté car nous avons les mêmes handicaps : la montagne, les liaisons transversales. Nous avons aussi de grands atouts ; nous sommes placés maintenant au coeur de l'Europe et nous devons avoir un mot à la bouche, c'est celui de réseau, de mise en réseau de nos spécialités économiques et techniques et le poids des élus doit compter. Trop souvent, on lance les coopérations et on les laisse un petit peu à elles-mêmes. Les élus doivent les encadrer et aussi démarcher ensemble à Bruxelles parce que si, comme vous l'avez très bien rappelé Madame la Présidente, la confédération helvétique n'est pas dans l'Union Européenne bien que ce soit un membre actif du Conseil de l'Europe, certains programmes de l'Union Européenne lui sont ouverts et il nous revient de bien identifier ces programmes et de démarcher ensemble pour arriver à renverser les handicaps de notre montagne et les transformer en atouts d'accueil, d'attractivité, de performance et d'excellence économique.

M. LE MAIRE : Merci, mon Cher Jean. Vous avez bien compris qu'il fallait donner encore plus de souffle à nos relations.

M. Jean ROSSELOT : C'est aussi une question de volonté.

M. LE MAIRE : Madame la Présidente, vous pouvez si vous le souhaitez rester encore quelques instants mais vous pouvez aussi continuer votre visite au moment où vous le désirerez.

Merci encore à nos amis neuchâtelois.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.